

**Communiqué du Conseil de la concurrence  
relatif au projet de concentration économique concernant  
l'acquisition par la société « Parker-Hannifin Corporation »  
du contrôle exclusif de la société « Cube Parent, Inc. »**

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

**Noms des entreprises et groupes concernés :**

- **L'acquéreur :** « Parker-Hannifin Corporation » ;
- **La cible :** « Cube Parent, Inc. » et ses filiales, lesquelles exploitent l'activité Aérospatiale et Défense de la société « CIRCOR International ».

**Nature de l'opération :**

- Acquisition du contrôle exclusif.

**Secteurs économiques concernés :**

- Fabrication et de distribution des vannes et des capteurs de pression aérospatiaux.

**Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations**

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 01 juillet 2026.

## RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la concurrence a reçu la notification d'un projet d'opération de concentration économique concernant l'acquisition par la société « Parker-Hannifin Corporation » du contrôle exclusif de la société « Cube Parent, Inc. » et de ses filiales, lesquelles exploitent l'activité Aérospatiale et Défense de la société « CIRCOR International ».

« Parker-Hannifin Corporation » est une société constituée selon les lois de l'État de l'Ohio, aux États-Unis, cotée à la bourse de New York (NYSE), et dont le siège social est situé au 6035 Parkland Boulevard, Cleveland, Ohio 44124-4141, États-Unis, et est enregistrée sous le numéro 175441 auprès du Secrétaire d'État de l'Ohio. Elle est active dans la fabrication de technologies de contrôle de mouvement et de systèmes pour les marchés industriels et aérospatiaux.

« Cube Parent, Inc. » est une société de droit américain, dont le siège social est situé à C/O Maples Fiduciary Services (Delaware) Inc., 4001 Kennett Pike, Suite 302, Wilmington, DE 19807, États-Unis, et est enregistrée sous le numéro 7663877 au registre de commerce de Delaware. La cible et ses filiales exploitent l'activité Aérospatiale et Défense de la société « CIRCOR International ».

L'activité Aérospatiale et Défense de la société « CIRCOR International » comprend la conception, la fabrication et la commercialisation de produits de contrôle de fluides, de sous-systèmes et de composants pour les marchés de l'aérospatiale et de la défense, et est exploitée notamment au travers de sites de production aux États-Unis, en France et au Maroc.

« Cube Parent, Inc. » est détenue à 100 % par « Cube Intermediate 2 LLC », elle-même détenue indirectement de manière majoritaire par des fonds d'investissement, véhicules et/ou comptes conseillés et gérés par KKR. « KKR » est une société d'investissement internationale qui offre des services de gestion d'actifs alternatifs ainsi que des solutions liées aux marchés de capitaux et d'assurance. « KKR » encadre des fonds d'investissement qui investissent dans le capital-investissement, le crédit et les actifs réels et a des partenaires stratégiques qui gèrent des fonds spéculatifs.

Fait à Rabat le 19 juin 2026